



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/287  
17 mars 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 12 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1174 (1998) du Conseil de sécurité en date du 15 juin 1998, dans laquelle le Conseil a prorogé, pour une nouvelle période s'achevant le 21 juin 1999, le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Comme vous le savez, M. Richard Monk (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) remplit les fonctions de Commissaire du Groupe international de police (GIP) de la MINUBH depuis le 2 mars 1998. M. Monk, qui s'est acquitté de ses fonctions avec un professionnalisme et un dévouement exemplaires à une période critique de la présence des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, m'a fait savoir qu'il avait l'intention de se remettre au service de son gouvernement à la fin de son temps de service. J'ai l'intention, pour le remplacer, de nommer le colonel Detlef Buwitt (Allemagne) Commissaire du GIP. Le Gouvernement allemand m'a informé que le colonel Buwitt serait promu au rang de général de brigade lorsqu'il serait nommé à ce poste.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

-----